

	<b>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Conseil d'Administration du 9 avril 2021</b>	<b>N° 2021/14</b>

L'an deux mille vingt et un, le neuf Avril, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 2 avril 2021, s'est assemblé à l'Hôtel de Métropole, Salle des Commissions réunies, sous la présidence de Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

PRÉFECTURE  
DE LA GIRONDE

**15 AVR. 2021**

**Etaient présents à la séance :**

Bureau du courrier

Monsieur Claude BONNET, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Maïté CAZAUX, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Maxime GHESQUIERE et Madame Zeineb LOUNICI.

**Etaient absents ou excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Kévin SUBRENAT ayant donné procuration à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**Procurations en cours de séance :**

**Excusés en cours de séance :**

Monsieur Laurent GUILLEMIN

**La séance est ouverte à 14 heures**

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 9 avril 2021	N° 2021/14 PREFECTURE DE LA GIRONDE

15 AVR. 2021

---

Bureau du courrier

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

---

Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quorum ayant été vérifié, et conformément l'article IV.3 des statuts de la Régie, les membres du Conseil sont invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit les modalités d'élection des membres de la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales et de leur établissement public.

Ainsi pour la Régie, à l'instar des communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres comprend cinq membres du Conseil d'administration désignés en son sein et est présidée par le Directeur de la Régie, son représentant légal.

L'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de cet organe collégial qui intervient dans certaines procédures de passation des marchés publics, a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, par vote à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L. 2121-21 du CGCT). Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du CGCT et de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration a fixé par la délibération n°2021/08 les conditions de dépôt des listes à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

L'unique liste déposée est la liste A composée comme suit :

**Membres titulaires**

- Monsieur Laurent GUILLEMIN
- Monsieur Maxime GHESQUIERE
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Madame Zeineb LOUNICI
- Monsieur Claude BONNET

**Membres suppléants**

- Monsieur Guillaume GARRIGUES
- Madame Maïté CAZAUX
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Kévin SUBRENAT
- Madame Anne-Eugénie GASPAR

Il a été procédé au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	10
Quotient électoral (QE)	Suffrages exprimés
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de titulaires.

2°) - Membres suppléants :

Sièges à pourvoir (SAP)	5
Suffrages exprimés (SE)	10
Quotient électoral (QE)	Suffrages exprimés
Nombre total de sièges à pourvoir	5
Nombre de voix obtenues par la liste A (VA)	

➤ Répartition des sièges

Le nombre de siège(s) obtenu(s) (SO) par la liste A est égal au nombre de sièges à pourvoir. Cette première répartition permet à la liste A d'obtenir les 5 sièges de suppléants

3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :

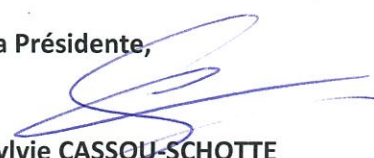
**Membres titulaires**

- Monsieur Laurent GUILLEMIN
- Monsieur Maxime GHESQUIERE
- Monsieur Jean-Claude FEUGAS
- Madame Zeineb LOUNICI
- Monsieur Claude BONNET

**Membres suppléants**

- Monsieur Guillaume GARRIGUES
- Madame Maïté CAZAUX
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Kévin SUBRENAT
- Madame Anne-Eugénie GASPAR

Fait et délibéré au siège de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole le 9 avril 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b>  15 AVR. 2021  <b>PUBLIÉ LE :</b> 15 AVR. 2021	<b>Pour expédition conforme,</b>  La Présidente,  Sylvie CASSOU-SCHOTTE
--	---